

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 juin 2016

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Convention « charte qualité confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2016

Marchés Publics

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché A00/2013/ZAC/14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de démolition, de dépollution et de désamiantage de la ZAC des Champs-Philippe

II - Pôle Services à la Population

Service des Actions Sociales et Familiales

2.1 - Avenant financier 2016 n° 2 à la convention pluriannuelle 2014-2015-2016-2017 relative au fonctionnement de l'Espace insertion entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Convention triennale relative à la reconduction de la labellisation du Point Information Jeunesse de La Garenne-Colombes

3.2 - Renouveau de la convention d'objectifs et de financement triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative à l'organisation de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement en faveur des enfants de ville de La Garenne-Colombes

IV - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition amiable de la propriété sise 131 rue des Fauvelles/53 rue Jules-Ferry à La Garenne-Colombes (SA Peugeot Citroën Automobiles).

4.2 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 72, rue Jules-Ferry à La Garenne-Colombes, M. Gleisaud-Arquillière :

- Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section B n° 149

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir

4.3 - ZAC des Champs-Philippe - Propriété sise 30 rue Jules-Ferry à La Garenne-Colombes cadastrée section D parcelle n° 29 :

- Prise de possession amiable et traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation à conclure avec la SCI du 30 rue Jules-Ferry et Monsieur et Madame Alemany

- Prise de possession amiable par la ville du local commercial situé 30 rue Jules-Ferry et convention d'éviction à conclure avec l'entreprise AD Menuiserie, en sa qualité d'occupante

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir

Voirie, espaces verts

4.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir et de déclaration préalable pour le square Guy-Môquet sis 22-32 rue Cambon, cadastré section S n° 40

V - Divers

5.1 - Décisions

5.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture des délégations de vote : M^{me} Legendre donne pouvoir à M. Citerne. M^{me} Luciot a donné délégation à M. Zaccaropoulos. M. Autain va arriver en retard ; en attendant, il donne délégation à M. Robail. M. Dagrass donne délégation à M. Renard.

Mesdames et Messieurs, il y a plusieurs points à l'ordre du jour aujourd'hui. Tous sont évidemment fondamentaux pour la ville de La Garenne-Colombes. Je crois que, s'il y a un seul point qu'il faut retenir ce soir, c'est l'accueil que vous allez faire à Robert Citerne, nouveau médaillé d'or olympique.

(Applaudissements)

M. Citerne

La médaille a 6 grammes d'or et 494 grammes d'argent. Elle est maracas, en fait : ils ont mis des graines dedans pour que cela fasse le bruit du Brésil. Vous pouvez la secouer : c'était l'originalité du Brésil.

Elle est gravée aussi, ce qui est très rare, sur la tranche : « Épée Team Paralympic ». Cela, c'est vraiment très bien.

En bref, car je ne vais pas prendre tout le temps de la séance, je remercie le Conseil municipal de m'avoir suivi longuement. Je sais que beaucoup se sont couchés très tard.

Je vais vous expliquer le dernier match, quand on était à quatre.

En fait, j'ai eu toutes les images, donc je les ai regardées parce que je n'avais pas tout vu. Je suis dedans, donc je suis en train de faire le clown, avec tous les Brésiliens autour, comme d'habitude.

À 40-38, Romain Noble, mon coéquipier qui a 36 ans...

En fait, on est trois : Romain qui a 36 ans, Yannick qui a 24 ans et moi qui ai 55 ans. C'est là que l'on impressionne les équipes parce qu'il y a vraiment une génération d'âges assez impressionnante. Tous les autres ont 24 ou 25 ans et là, c'était un panel d'âges intéressant.

À 40-38, Romain prend le relais. Le concept, c'est que le Chinois se fasse... Je ne sais pas, ils ont eu peur de nous. Tant mieux pour nous, ils ont peur de nous ! En fait, ils nous ont éloignés, au niveau de la distance, pour que l'on évite de toucher. Vous avez vu, pour ceux qui ont vu la scène : Romain Noble se levait beaucoup pour essayer de toucher l'adversaire. Il a pris un carton jaune à un moment parce que l'on n'a pas le droit de lever les deux fesses.

Pendant 1 minute, il n'y a pas eu de touche. Au bout de 2 minutes, l'assesseur, qui est un Russe, regarde les fesses de Romain et dit : « Oh ! On arrête le truc. Maintenant, il y a priorité et il y a 1 minute. »

L'arbitre dit : « Ah bon ? Je ne savais pas. »

Donc, ils font la priorité. On a la priorité et on a 1 minute pour mettre autant de touches que possible ; il fallait aller jusqu'à 45. Comparé à la mort subite, c'est-à-dire que vous arrivez au dernier temps, vous êtes à 41-41, c'est *ex aequo*, le temps est arrêté : priorité mort subite 1 minute. On ne met pas la touche et, si on ne met pas la touche, on gagne.

Là, c'est plus difficile. Romain devait arriver au moins à 41-41 pour que la minute lui soit favorable puisqu'il avait la priorité. Donc, 40-38, 41-39 et Romain se lève. L'arbitre n'avait pas vu, ni l'assesseur, qui faisait exprès de ne pas voir parce que l'adversaire chinois ne faisait rien et restait toujours au fond de son fauteuil. Or, il n'a pas le droit de faire cela. Normalement, il doit prendre des cartons jaunes. Comme l'autre assesseur ne voyait pas le Chinois faire cet acte antijeu, le Russe a dit : « Moi, je ne fais pas de carton, il se débrouille. »

À 40-41, il n'a plus que 8 secondes à mettre une touche. Il met la 80^{ème} touche à 3 secondes. 3 secondes s'arrêtent, donc c'est l'explosion de joie de tout le monde. On fait un peu la fête, quand même, avant la médaille !

Aspect curieux : on se dit que le Chinois va foncer dedans. Il peut mettre une touche en 3 secondes, tout est possible. Pourtant, il ne bouge pas. On se regarde et on se dit : « Il ne bouge pas ! »

0 seconde : là, on s'éclate !

Je n'avais pas vu réellement la fin de la scène : les deux Chinois ne comprennent pas que l'on fasse la fête, que l'on soit contents. Tian est un « pote », je le connais depuis une dizaine d'années : il regarde vers sa *coach* qui ne comprend pas non plus et il se fait disputer comme jamais.

À la remise des médailles, on le voit triste. C'est un athlète qui a fait deux médailles d'or à Pékin et une médaille d'or à Londres. Là, il fait deux médailles de bronze, ce qui est bien, à Rio et la médaille d'argent.

La mentalité chinoise est très particulière : le concept de la Chine... j'ai fait mon individuel, où je suis 6^{ème}, ce qui est très bien parce que je ne pensais pas sortir des poules et faire un quart de finale avec un Irakien qui m'a battu 15-13. La demi-finale, c'était Chine/Chine et l'autre, c'était Irak/Gilliver l'Anglais. On voit le combat chinois où cela fait 1-1, 2-2, 3-3, jusqu'à 10-10. On se regarde et on se dit : « Tian est obligé de laisser passer Sun pour faire sa médaille d'or. »

Ce qu'il s'est passé : à 11-12, Tian a fait semblant de se tromper et de verser. Il a tiré à droite et à gauche vers son adversaire et a perdu 15-12. Sun a fait sa médaille d'or à 15-13. Cela montre la mentalité chinoise. Si l'on me dit, alors que je suis en demi-finale : « Tu laisses passer », il n'en est pas question ! En revanche, ils arrivent à faire des choses comme cela.

On va retrouver Tian en entraîneur.

J'ai battu le Chinois en 2006 pour les Championnats du monde. Il était deux médailles d'argent. Je me dis qu'en 2017, il sera « casse-bonbons », celui-là, mais je ne le vois plus. Je dis : « Où est-il ? » Non, maintenant c'est Tian qui a gagné ces deux médailles d'or en 2008 et j'ai rencontré en 2013 l'adversaire que j'avais en 2006 à Lyon où se déroulait un partenariat entre la Chine et le Club de Lyon. Je le revois ; je dis : « Que fait-il là ? » Entraîneur à 26 ans : d'accord, respect !

Ils deviennent entraîneurs très jeunes. La Chine fait des athlètes de haut niveau mais ne les laisse pas tomber. Ils sont payés pour entraîner d'autres athlètes parce qu'ils sont quand même quelques milliards et, en escrime, ils sont à peu près 500 ou 600 athlètes. Il y

a énormément de travail pour tout le monde, donc ils recyclent les athlètes de haut niveau sur de l'entraînement. Ils sont maîtres d'arme, en gros, mais ils n'ont pas le diplôme.

Ce qui est très curieux avec les Chinois, c'est que le maître d'arme regarde mais l'élève prend le plastron et donne la leçon à l'autre élève. C'est vraiment particulier.

Ils sont adorables. On a vécu 15 jours à Shanghai. C'est un peuple sympa mais ce qu'il se passe là-bas est compliqué. C'est un peuple généreux.

Le Brésil, je ne vous raconte pas, c'est un peuple très, très généreux.

M. le Maire

Merci. On peut l'applaudir.

(Applaudissements)

Je souhaiterais simplement te dire que nous avons été très nombreux à te regarder à la télévision, mais nous n'avons pas tous compris. Les trois dernières secondes, je t'avoue qu'à la fin, nous étions encore plus heureux que vous parce que, lorsque l'on a compris que vous aviez gagné, cela a été vraiment formidable.

Je te dis mon admiration d'avoir de la constance. La constance de l'excellence à ce niveau, c'est absolument exceptionnel. Le sport, et probablement le handisport, sont des écoles qui prouvent et qui qualifient cette constance et ce travail. Parfois, j'entends dire des athlètes qu'ils ont du talent. En réalité, ils ont peut-être du talent mais ils ont surtout beaucoup de travail. Tout cela n'est évidemment pas gratuit.

Je ne sais pas si tu l'as vu, mais nous avons mis quelques affiches de toi dans La Garenne-Colombes. Le célèbre *Bulletin Municipal* va paraître dans quelques semaines et nous remettrons cela !

Pour te dire simplement que tu as 28 000 habitants qui sont très fiers de toi.

M. Citerne

Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Maire

Parfait.

Nous avons un autre athlète garennois engagé ?

M. Citerne

En fait, elle est de Levallois et fait du trampoline. Elle a participé aux Jeux en tant que valide cette fois-ci mais elle est sortie directement, dès les poules. C'est une belle athlète, jeune, très prometteuse et je pense que c'est quelqu'un qui ira très, très loin dans sa carrière.

M. le Maire

C'est une année sportive intéressante à La Garenne-Colombes puisque nous avons un ancien joueur de football - je parle sous le contrôle de Jean-François qui a suivi cela pendant longtemps et de Baptiste - qui est à la Juve cette année et un autre qui est à Lyon. On a une année sportive prestigieuse.

Pour les prochains Jeux Olympiques, est-ce bon ? *(Rires.)*

M. Citerne

Oui, ne riez pas mais c'est vrai ! *(Rires.)*

Je suis désolé pour tout le monde mais vous allez me revoir dans quatre ans.

Il y a beaucoup d'étrangers, et même des Chinois, qui m'ont dit : « Tu ne peux pas arrêter là, il faut que tu continues jusqu'en 2020. » La Fédération Française de Handisport, en 2008, avec tous les problèmes qu'il y a eu, me demandait d'arrêter. Ils ont complètement changé leur fusil d'épaule parce qu'ils se sont rendu compte que les jeunes avaient besoin des anciens car ils ont de l'expérience. Comme Yannick à 24 ans et Romain 36 ans, cela fait une belle équipe et cela fédère des choses.

Ce qui est marrant, c'est que Thu, une pongiste qui a gagné sa médaille d'argent mais qui a perdu sa médaille d'or parce que la Coréenne était au-dessus, a posé la question au président : « Est-ce que les anciens, maintenant, si on veut continuer ? » « Ah non, il n'y a plus de problème, on prend tout âge. »

On se rend compte que la plus vieille personne aux Jeux Paralympiques, c'est 74 ans au tir sportif ; au tennis de table, *(inaudible*)* a 56 ans. En valide, c'est 74 ans, avec le cheval de dressage, pour un Japonais qui veut faire Tokyo. Il l'a annoncé, il aura 82 ans à ce moment-là.

Je pense qu'il n'y a pas de ridicule. Tant qu'on est bien dans sa tête, en santé, bien dans sa famille, dans son travail, que tout va bien en globalité, on peut continuer. Pour autant, il ne faut pas être ridicule. Je suis 11^{ème} mondial ; si je suis 20, 25 ou 30^{ème}, j'arrête ma carrière, c'est fini, ou si je sors en poule, mais je ne pense pas. Je suis encore un bon battant vétéran et je pense que je vais encore gagner beaucoup de monde.

M. le Maire

Bravo !

(Applaudissements)

Ces âges ouvrent maintenant des horizons à plein de monde ! (*Rires.*)

Je vais peut-être me mettre au sport !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 juin 2016

M. le Maire

Avez-vous reçu le procès-verbal et les remarques à son sujet ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je revenais sur le fait que l'on avait fait une présentation avec le nouveau taux et le nouveau classement de la taxe foncière bâtie, compte tenu de la correction apportée sur le transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. M. Ballin m'avait répondu : « On verra bien le changement de taux », puisqu'il n'était pas sûr de mon classement. La réponse est dans *La Garenne Info* de septembre puisque le classement de la taxe foncière a disparu.

M. le Maire

Très bien. Merci beaucoup.

Avez-vous des remarques à faire pour corriger le procès-verbal ? Non, rien ne correspond au procès-verbal, Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est une observation sur ce qui s'est tenu la dernière fois.

M. le Maire

D'accord.

M. Conway

Comme d'habitude, il y a le procès-verbal et le *Journal Officiel*.

M. le Maire

Merci infiniment.

J'avais oublié, je suis désolé, qu'il fallait un secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat, comme d'habitude ! (*Rires.*)

Y a-t-il d'autres candidats ? Nous n'en avons pas d'autres.

M. Dubois est désigné secrétaire de séance et je note qu'il n'y a pas d'opposition à l'agrément sur le procès-verbal.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Convention « charte qualité confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2016

M. Martin-Chauffier

Comme chaque année, je présente mon marronnier.

C'est désormais la douzième année que ce Conseil municipal se prononce sur la convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine et la Ville de La Garenne-Colombes dans le cadre de la « charte qualité confiance » des artisans. L'idée est simplement qu'à travers un financement de l'ordre de 5 000 euros de La Garenne-Colombes et l'équivalent de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, on organise des visites et des audits chez les artisans candidats à cette charte, c'est-à-dire généralement entre 60 et 70 candidats. Ceux qui répondent à un certain nombre de critères sur la qualité de l'accueil, la qualité du service, etc., se voient décerner leur charte qualité directement par le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, généralement dans cette salle du Conseil en mars.

L'idée est simplement que l'on renouvelle ce partenariat, mes chers collègues. C'est tout l'objet de ce point.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions à Yann ? Pas de questions à Yann.

On passe au vote.

Oui, je t'en prie ?

M. Martin-Chauffier

En dehors du vote, je précise que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat renouvelle son Conseil d'Administration, le président et le bureau d'ici une quinzaine de jours. Il y aura donc des élections consulaires. N'hésitez pas à en reparler aux artisans que vous pourrez croiser dans les prochains jours.

M. le Maire

Merci.

Pas de questions à Yann, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Marchés Publics

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres

M. Dransart

Il s'agit de renouveler le marché des prestations dédiées aux espaces verts de notre commune, essentiellement les arbres, c'est-à-dire l'abattage, l'essouchage et l'élagage, évidemment. Il est normalement reconduit chaque année mais est en tacite reconduction trois fois, c'est-à-dire qu'on le renouvelle au bout de quatre ans.

Là, il a été présenté et renouvelé. Il y a eu quatre candidatures, de mémoire, et c'est la société SAMU, qui était déjà notre prestataire sortant et avec qui cela se passait très bien, qui a été renouvelée. Je crois que les tarifs sont même inférieurs à ce que l'on avait précédemment ; c'est déjà cela qui est gagné !

C'est une prestation à bons de commande, donc cela varie de 0 à 150 000 euros. Évidemment, il n'y a jamais zéro mais on se laisse une fourchette en fonction des besoins parce que, cette année par exemple, on a eu plus de besoins que les années précédentes, du fait de la variation des températures et de l'arrosage météo qui fait que les arbres ont bien poussé. Par conséquent, on a eu plus de prestations que d'habitude. On se laisse un peu de marge en fixant le montant à 150 000 euros.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

J'ai participé à la Commission d'appel d'offres qui pesait les offres. Je m'étais étonné qu'au moment du passage en revue des offres, on passe très rapidement sur le bordereau de prix unitaires, document qui pèse la comparaison économique entre les différents candidats. Cela pèse 50 % de la note. Je m'étais étonné que l'on passe si peu de temps dessus.

Initialement, d'expérience, les bordereaux de prix unitaires pouvaient cacher éventuellement des erreurs matérielles dans l'unité, ce qui n'est pas le cas là.

En revanche, on avait constaté, sans avoir le temps d'aller plus au fond des choses, des baisses de prix importantes, notamment du titulaire sortant. Je me suis fait les bordereaux de prix unitaires, tels que je pense qu'ils devraient être faits pour éclairer la Commission, c'est-à-dire avec les pourcentages d'évolution du prix par rapport aux prix du marché. On constate des baisses de 12 %, voire 20 % sur des prestations, sans que l'on puisse expliquer la raison de cette baisse par celui qui exécutait le marché jusqu'à présent et qui a été reconduit pendant quatre années sur les prix initialement consentis.

J'avais deux remarques : je serais demandeur, d'une part, qu'au niveau de la Commission, on ait systématiquement le bordereau de prix avec l'indication de l'évolution entre concurrents et avec le sortant et, d'autre part, que l'on puisse se poser ces questions, que l'on n'a pas pu se poser au moment de la Commission d'appel d'offres, et comprendre ce qui a amené cette baisse au moment du nouvel appel d'offres.

M. le Maire

Merci. C'est bien noté.

Y a-t-il d'autres questions, objections, remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché A00/2013/ZAC/14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de démolition, de dépollution et de désamiantage de la ZAC des Champs-Philippe

M. Hervo

Il s'agit d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de démolition et désamiantage dans la ZAC des Champs-Philippe. Cet avenant est une remise en ordre des adresses contenues dans le marché actuel. Pour des raisons que j'ignore - je ne pourrai donc pas répondre à la question si vous me la posez -, il n'y avait pas concordance parfaite entre les adresses prévues dans le marché de maîtrise d'œuvre et celles prévues dans le marché des travaux de démolition. Pour l'essentiel, c'est une rectification de cette situation, de façon que, pour chaque adresse, il y ait un item de la mission de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant entraîne une augmentation substantielle du marché : plus de 14 %. En fait, ce n'est pas du tout une augmentation de prix, c'est une augmentation de périmètre concernant la prestation.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ? Pas de questions à M. Hervo.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci, adopté.

II - Pôle Services à la Population

Service des Actions Sociales et Familiales

2.1 - Avenant financier 2016 n° 2 à la convention pluriannuelle 2014-2015-2016-2017 relative au fonctionnement de l'Espace insertion entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes

M. de Boutray

Il s'agit, comme tous les ans, de renouveler les modalités de financement de l'Espace insertion.

En février 2015, on a signé une convention pluriannuelle entre les parties : entre le Conseil départemental, les Villes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes. Là, il faut redéfinir et réactualiser, au travers d'un avenant financier, les modalités de financement de cet espace.

Pour mémoire, le Conseil départemental finance à concurrence de 70 % les frais de fonctionnement et le reste (30 %) est partagé à parts égales entre les deux Villes de La Garenne-Colombes et Bois-Colombes. Cette année, nous définissons la quote-part du Conseil départemental à une participation de 127 358 euros. C'est ce qui est prévu pour l'année 2016. Il s'agit du calcul d'un ratio entre le nombre de personnes accompagnées et le nombre de personnes ayant retrouvé du travail ou, en tout cas, un retour en activité.

Je vous propose d'approuver cet avenant financier et d'autoriser le Maire à le signer.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Champion ?

M. Champion

C'est simplement une petite remarque sur les chiffres, sur les taux de retour à l'emploi : je pense qu'il y a une erreur dans le document parce qu'il est marqué, pour 2015, que le taux de retour à l'emploi est de 46 % et 65 % en 2014. Ce qu'on lit dans le journal de la commune, c'est toujours autour de 65 %. Je suis étonné par ce chiffre.

M. de Boutray

Ce sont des chiffres de 2015 et, effectivement, il y a eu une baisse de 65,55 % à 46,19 %. Je précise quand même que, malgré cette baisse, nous sommes largement au-dessus de la moyenne du département et nous arrivons en quatrième position des Espaces insertion.

Cette baisse s'explique par la situation économique de la France qui n'est pas au mieux ; quand on voit les chiffres du chômage tombés hier, ce n'est pas glorieux. Il y a aussi certaines vacances de postes qui ont été principalement latentes du côté des autres partenaires, notamment du Conseil départemental et de la Ville de Bois-Colombes. Sachez qu'aujourd'hui, on a quasiment remis tout le monde à niveau et le CCAS de La Garenne-Colombes y passe énormément de temps. Nous sommes déjà en train de reprendre et d'augmenter ce taux de 46 %.

Les taux marqués dans le *Bulletin Municipal* sont ceux de l'année 2014, c'est exact. Quand vous parlez de l'année 2014, nous étions effectivement à 65 %.

M. Champion

Je pensais que c'était une erreur parce que, si je lis ceux de 2015, c'était à plus de 65 %. C'est la raison pour laquelle j'ai cru que les deux chiffres avaient été inversés, c'est tout.

M. de Boutray

Pas du tout.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Convention triennale relative à la reconduction de la labellisation du Point Information Jeunesse de La Garenne-Colombes

M. Dubois

Comme vous le savez, l'espace jeunesse détient le label PIJ qui est arrivé à échéance en 2015, donc il s'agit de le renouveler.

C'est l'objet de cette délibération qui propose de renouveler le label pour trois ans.

M. le Maire

Des questions à M. Dubois ? Pas de questions à M. Dubois.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour M. Dubois.

3.2 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative à l'organisation de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement en faveur des enfants de ville de La Garenne-Colombes

M^{me} Courty

Mon propos est un peu le même que celui de M. Dubois, puisque je vous propose de renouveler la convention triennale qui nous lie à la CAF depuis 2012 pour les subventions pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Ces accueils de loisirs sont beaucoup plus anciens puisqu'on les fait depuis au moins 1976 mais, jusque-là, la CAF donnait une subvention sans avoir fait de convention. Elle a souhaité en faire une en 2012, donc vous avez une première convention 2013-2015. Là, elle nous demande de la renouveler pour 2016-2018 afin d'obtenir les subventions pour l'accueil de loisirs.

M. le Maire

Merci. Des questions à Anne ? Pas de questions à Anne.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

IV - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition amiable de la propriété sise 131 rue des Fauvelles/53 rue Jules-Ferry à La Garenne-Colombes (SA Peugeot Citroën Automobiles).

M. Hervo

Mes chers collègues, vous savez sans doute, vous vous souvenez sans doute tous que, dans le cadre de l'aménagement des Champs-Philippe, il est prévu de déplacer l'extrémité ouest de la rue Jules-Ferry pour la faire confluer non plus à angle aigu mais à angle droit avec la rue des Fauvelles, notamment pour permettre la circulation de l'autobus 73 qui desservira ainsi le quartier des Champs-Philippe au lieu d'être le long du tramway sur le boulevard National, comme il l'est actuellement entre la rue des Fauvelles et la place de Belgique.

Depuis 2005, la Ville est propriétaire de la propriété jouxtant la parcelle de l'emprise de Peugeot à La Garenne-Colombes, le long du grand parking en silo de Peugeot. Cette construction hébergeait encore, jusqu'à récemment, un locataire qui a été relogé. Maintenant qu'elle est libre, nous allons procéder à sa démolition.

Procédant à sa démolition, évidemment, nous faisons disparaître la frontière naturelle de Peugeot, puisque ce sont les murs de la construction existante qui servent de clôture à l'ouest du terrain Peugeot. Comme, à l'avenir, la parcelle Peugeot donnera sur une voie publique, nous devons reconstituer la clôture de PSA que nous ne pouvons pas laisser le ventre à l'air, si j'ose dire, le long d'une voie publique.

Pour ce faire, nous avons d'abord à mettre en place une clôture provisoire qui permettra d'isoler et de sécuriser le site de Peugeot pendant que nous le démolirons. Pour réaliser une voirie dans les règles de l'art, nous avons besoin d'acquérir un petit triangle de 12 mètres carrés pour assurer le pan coupé traditionnel à l'angle de la rue Jules-Ferry et de la rue des Fauvelles.

Nous nous sommes rapprochés de Peugeot et, ce soir, nous vous demandons d'entériner le fait :

- que nous allons reconstituer la clôture définitive de Peugeot ;
- que, pour réaliser la démolition de la propriété voisine, nous allons mettre en place une clôture provisoire qui assurera la sécurité du site de Peugeot
- et que nous allons acheter ce petit triangle de 12 mètres carrés dont les Domaines ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'estimation à faire puisque sa valeur était notoirement inférieure à 75 000 euros, alors que les travaux de reconstitution de la clôture, que nous devons à Peugeot, s'élèvent à environ 100 000 euros, selon l'estimation actuelle.

Cette cession du terrain de Peugeot se fera à titre gratuit, ou plus exactement à titre rémunéré par les travaux de clôture de Peugeot, laquelle clôture *in fine* - mais nous devons de nouveau délibérer là-dessus en son temps - sera remise à Peugeot et deviendra sa propriété en bordure de la voie publique.

C'est très compliqué pour 12 mètres carrés, je m'en excuse !

M. le Maire

Merci.

Des questions à Jean-Pierre ? Pas de questions ?

Mademoiselle, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues, Monsieur le Maire.

J'avais une question par rapport aux conditions de relogement de la personne... Non ? Vous n'êtes pas sur le point... ?

M. le Maire

Sur la parcelle de 12 mètres carrés ?

M. Hervo

Il n'y a personne sur la parcelle de 12 mètres carrés ! (*Rires.*)

M^{lle} Naturel

Excusez-moi !

M. le Maire

C'est peut-être après.

Très bien, nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

4.2 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 72, rue Jules-Ferry à La Garenne-Colombes, M. Gleisaud-Arquilliere :

- Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section B n° 149

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir

M. Hervo

Il s'agit de l'acquisition d'un pavillon au 72 de la rue Jules-Ferry. Il fait l'angle et n'est plus habité par son propriétaire depuis déjà un bon moment puisque celui-ci est sous tutelle dans un établissement pour personnes âgées. C'est la tutelle qui s'était rapprochée de nous pour voir si l'on pouvait racheter le pavillon. Nous avons trouvé un accord avec la tutelle, qui a été entériné par le juge des tutelles.

Nous pouvons donc passer à l'acquisition.

Une particularité, malheureusement, de cette construction est que c'était un pavillon en bon état et, quelques semaines après qu'il ait été libéré, il a été squatté. La tutelle s'est employée à diligenter une procédure d'expulsion. Un jugement d'expulsion a été rendu au mois de janvier de cette année. Les formalités adéquates ont été faites par la tutelle, qui a fait passer un huissier au mois de juin, lequel commandement de quitter les lieux devenait exécutoire à partir du 8 août.

Depuis le 8 août, nous attendons l'intervention de M. le préfet et des forces de police pour libérer ce lieu, étant entendu que, dans cette acquisition, la tutelle s'est engagée à mener cette procédure d'expulsion jusqu'à ce que la vente soit faite. Bien entendu, de notre côté, nous reprendrons à notre compte cette procédure, si ce n'est pas fait d'ici la signature de l'acte authentique.

M. le Maire

Des questions à M. Hervo ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Dans le projet de délibération, vous mentionnez : « Cette emprise sous DUP pour élargissement de voirie n'a pas fait l'objet de rendu d'ordonnance d'expropriation et la Ville n'en est donc pas encore devenue propriétaire. » Je voulais savoir si c'est particulier à cette emprise ou si c'est le cas du secteur dans son ensemble.

M. Hervo

Cela fait partie d'un certain nombre d'adresses dont la SEM 92 avait plus ou moins reporté la demande de l'arrêté de cessibilité au préfet pour des raisons opérationnelles, c'est tout, mais c'est dans la DUP.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres questions ?

M. Hervo

De toute façon, cela n'a aucune importance puisqu'il s'agit d'une acquisition purement amiable.

M. le Maire

Bien sûr.

Je vous en prie, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Sur le point précédent, j'avais une question car il y avait bien un relogement.

M. le Maire

Posez votre question !

M^{lle} Naturel

Je voudrais savoir si le relogement effectué était cohérent par rapport à la vie quotidienne de la personne. Si elle n'était pas éloignée, si elle travaillait, si elle était étudiante : vous ne l'avez pas interrogée plus loin.

M. Hervo

Je ne comprends pas votre question, excusez-moi, Mademoiselle.

M^{lle} Naturel

Sur le point 4.1...

M. Hervo

Oui, le précédent, donc on est revenu en arrière, d'accord.

M^{lle} Naturel

Le relogement des occupants actuels de la propriété communale sise 93, rue Jules-Ferry a-t-il été fait ?

M. Hervo

Il s'agissait d'une famille, je crois, avec un enfant assez âgé, qui a été relogé au 33, boulevard National.

M^{lle} Naturel
Donc proche ?

M. Hervo
Oui.

M^{lle} Naturel
Très bien. Merci.

M. Hervo
Ils ne sont pas dehors, ils sont toujours garennois.

M^{lle} Naturel
D'accord, je voulais juste m'assurer qu'ils n'avaient pas été expulsés.

M. le Maire
Merci.

D'autres questions ?

M. Hervo
Comme d'habitude, on ne met pas les gens sur le trottoir.

M^{lle} Naturel
Je vous en félicite, j'apprécie beaucoup.

M. le Maire
D'autres questions ?

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Oui, vous avez une autre question ?

M^{lle} Naturel
Oui, sur le 4.2.

M. le Maire
J'ai un peu de mal à vous suivre, mais je vous en prie : maintenant, le 4.2.

M^{lle} Naturel
Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire
Je vous en prie !

M^{lle} Naturel
Concernant la procédure d'expulsion, on a un transfert de propriété, très bien, mais la mairie a-t-elle...

M. le Maire
D'expulsion de qui ?

M. Hervo
Des squatteurs.

M. le Maire
Il faut le dire.

M^{lle} Naturel
Le squat n'est pas un choix de vie en soi. On pourrait avoir une approche peut-être plus humaine que forcément appliquer...

M. le Maire
Plus humaine que qui ?

M^{lle} Naturel
Je vais revenir sur ma question.

Je voulais savoir si la mairie avait essayé de rencontrer les gens qui sont sur les lieux depuis mars 2014, savoir qui ils sont, qu'ils ont un parcours de vie, ce qui fait qu'ils se sont retrouvés à squatter cette maison abandonnée depuis un moment. A-t-on pensé peut-être à un accompagnement social pour voir s'il y avait des solutions plus viables que procéder à une expulsion assez coûteuse et qui n'aboutira pas puisque ces personnes, en situation souvent précaire, n'ont pas les moyens de payer des indemnités d'occupation à des prix exorbitants ?

Je voulais savoir si on avait eu une approche déjà de *visu* avec ces personnes ?

M. Hervo
Je vais vous répondre que...

M. le Maire
Allez-y, Monsieur Hervo, j'allais répondre mais c'est mieux que vous le fassiez vous-même ! (*Rires.*)

Au contraire, allez-y, Monsieur Hervo, vous saurez mieux répondre que moi.

M. Hervo

D'abord, il s'agit d'une affaire purement privée. C'est un squat d'une maison privée.

M^{lle} Naturel

Vous pouvez faire plus ?

M. Hervo

Jusqu'à nouvel ordre, cela ne nous regarde pas.

Maintenant, Mademoiselle, si vous êtes aujourd'hui en train de dire dans cette assemblée que squatter le bien d'autrui est une bonne chose, cela n'engage que vous mais on n'a pas la même appréciation sur la notion de squat. Il y a des gens qui sont pauvres et qui restent honnêtes, il y en a beaucoup même.

M^{lle} Naturel

Il ne faut pas détourner mes propos, Monsieur Hervo, je n'ai jamais dit que c'était bien. J'ai simplement dit qu'à un moment donné, le squat n'est pas un choix. Peut-être qu'ils ont fait une demande de logement social qu'ils n'ont jamais eu, qui n'a jamais abouti. Je ne sais pas, je ne connais pas ; je m'informe, je me renseigne pour savoir comment on en arrive là.

M. Hervo

Ils sont totalement inconnus aux bataillons.

Je ne crois pas que la Ville de Nanterre ait fait grand-chose pour le relogement du squat des anciens entrepôts Gamblin qui ont récemment été évacués, mais je ne me mêle pas de ce qu'il se passe à Nanterre.

M^{lle} Naturel

Vous me parlez de quelque chose qui n'est pas dans notre ville.

M. le Maire

Très bien.

Ce que j'en pense est assez simple : des squatteurs occupent illégalement une propriété privée, donc il est normal qu'ils en soient expulsés. On ne va pas commencer à avoir des discussions sur la pertinence de l'utilisation de cette propriété privée. Il est illégal d'occuper le bien d'autrui. Il faut avoir les idées un peu claires.

Le deuxième point est : y a-t-il eu une médiation sociale ? Il s'agit de la responsabilité de l'État. S'il le souhaite, il peut effectivement faire une médiation sociale mais c'est de sa responsabilité.

Ce qui m'importe, c'est que la propriété privée des Garennois soit en toute jouissance des Garennois, y compris quand ils souhaitent la vendre.

Honnêtement, concernant la tolérance des squatteurs dans les quartiers, quand on sait que ceux-ci, en plus, sont souvent à la source de problèmes qui dépassent la seule occupation du bien et portent aussi sur les questions d'insécurité et d'insalubrité, il n'y a pas et il n'y aura pas, en tout état de cause, de décisions municipales qui consisteraient à les accompagner. Cela signifierait que l'on donne raison à celui qui occupe le bien d'autrui et, ensuite, on va le chercher pour lui apporter un certain nombre d'aides ! Ce n'est pas ainsi que la loi s'applique. Quand on a besoin d'aides, il existe des dispositions légales que l'on fait valoir, mais on ne force pas la main des pouvoirs publics en commettant un acte illégal. C'est une question quasi philosophique, je l'entends bien. De ma part, c'est ainsi.

Donc, à votre question, la réponse est : non, il n'y a pas eu de notre part de mise en branle d'une quelconque action sociale.

Y a-t-il d'autres observations ?

Oui, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Monsieur Hervo, vous avez dit que, si la procédure d'expulsion n'aboutissait pas, c'est la mairie qui serait en charge, qui s'occuperait d'essayer de faire avancer le dossier, est-ce cela ?

M. Hervo

Oui, si la procédure n'a pas abouti d'ici la signature de l'acte authentique, qui va intervenir dans les quelques semaines à venir, nous reprendrons pour notre compte cette procédure d'expulsion. Le jugement se transférera de la tutelle à la Ville.

M. le Maire

En fait, M. Hervo fait référence, sans la citer expressément, à la fameuse trêve hivernale où, passé une certaine date, évidemment, les choses sont plus compliquées.

Nous allons passer au vote : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité, je vous remercie.

M^{lle} Naturel

Abstention !

4.3 - ZAC des Champs-Philippe - Propriété sise 30, rue Jules-Ferry à La Garenne-Colombes, cadastrée section D parcelle n° 29 :

- **Prise de possession amiable et traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation à conclure avec la SCI du 30 rue Jules-Ferry et Monsieur et Madame Alemany**

- **Prise de possession amiable par la Ville du local commercial situé 30, rue Jules-Ferry et convention d'éviction à conclure avec l'entreprise AD Menuiserie, en sa qualité d'occupante**

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir

M. Hervo

Il s'agit de l'acquisition amiable de la propriété du 30, rue Jules-Ferry. C'est une propriété un peu atypique puisque c'est un local, ou plus exactement une construction mixte à usage d'habitation et d'activités entremêlées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une partie habitation et une partie locaux d'activités, mais tout ceci est mélangé, puisque cela avait été construit voici une trentaine ou une quarantaine d'années par un artisan. Puis cela a été repris par un autre artisan qui faisait de la menuiserie de haut de gamme.

Nous avons, après un certain nombre de discussions un peu longues et amiables, trouvé un accord pour acquérir, pour le montant global de 1 500 000 euros, à la fois les murs de cette propriété qui appartiennent à une SCI dont les gérants sont M. et M^{me} Alemany et l'indemnisation de l'exploitant, qui est une société de menuiserie : la SARL AD Menuiserie dont le gérant est également M. Alemany. Il y a donc unicité de l'interlocuteur.

Après un certain nombre de discussions complexes et de difficultés pour évaluer la maison parce que, en réalité, l'administration des Domaines s'est avérée incapable de trouver des termes de référence pour une construction si atypique, nous avons, d'un commun accord, fait appel à un expert immobilier qui nous a aidés dans l'évaluation de cette construction, de cette propriété et à partir de laquelle nous avons trouvé ce terrain d'entente pour le montant que je viens de vous indiquer.

Il s'agit tout simplement d'acquérir cette propriété, étant entendu que les occupants actuels s'engagent à quitter les lieux au plus tard au 31 mars de l'année prochaine.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ou des questions ?

Monsieur Conway : une question à M. Hervo ?

M. Conway

Juste une observation pour dire que le recours à un expert extérieur pour trancher sur la valeur de ce bien atypique était effectivement la bonne démarche et pas évidente parce que, s'agissant des montants en jeu, il y avait une grosse différence avec l'évaluation des Domaines. C'est peut-être aussi à mettre à l'actif non seulement de la mairie mais également de ce Conseil qui a déjà fait preuve de pas mal de créativité dans l'accompagnement des projets dans la ZAC des Champs-Philippe.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Je note ce compliment avec intérêt.

M. Hervo

J'apprécie l'évolution de vos jugements au fil des années, Monsieur Conway ! (*Rires.*)

M. le Maire

Nous allons voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci, unanimité.

Voirie, espaces verts

4.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir et de déclaration préalable pour le square Guy-Môquet sis 22-32 rue Cambon, cadastré section S n° 40

M. Dransart

Je vous apprends que l'on va lancer les travaux de rénovation et de réaménagement du square Guy-Môquet dès début octobre, donc cela va commencer bientôt. Ces travaux devraient durer environ sept mois, ce qui montre l'importance des actions à mener. Cela se fera en deux parties. Pour ceux qui connaissent, on commencera par la partie fontaine et on laissera la pétanque tranquille ; ensuite, on ira du côté pétanque pour finir cette seconde partie en début d'année prochaine.

Toute la refonte de la partie existante autour de la piste dite cyclable sera refaite : les aires de jeux, les espaces verts ; il y aura des arbres fruitiers. On va séparer les aires de jeux des tout-petits et des moyens, tout en gardant un accès central avec un rappel à la fontaine. Vous verrez, on va faire quelque chose d'assez joli, je trouve. On va réimplanter une aire de jeux, qui existe déjà, de l'autre côté, dans un second temps, mais cette fois-ci avec des revêtements souples et on change le mobilier de jeux qui sera plus moderne. On ne change pas le périmètre de la pétanque.

Ce qui nous vaut la délibération d'aujourd'hui, c'est que, pour faire tout cela, on a quelque chose d'important à effectuer : on va retirer les toilettes qui me faisaient déjà peur quand j'avais 3 ans, c'est-à-dire il y a plus de 40 ans ! (*Rires.*) Elles seront remplacées par un bâtiment du style de celui de La Sablière, c'est-à-dire qu'il fera office de toilettes mais aussi de loge du gardien qui pourra surveiller les deux parties du parc en un seul point.

Il faut passer un permis de démolir pour cela, évidemment.

Il y a un autre aspect important à mener dans cette rénovation : c'est qu'il faut se mettre à jour et permettre aux personnes à mobilité réduite d'entrer plus facilement qu'aujourd'hui dans le square. Vous le connaissez : il a deux entrées. Pour l'une, si vous êtes en fauteuil tout seul, vous partez à l'aventure à la pétanque directement. De l'autre côté, si vous arrivez à descendre, c'est déjà un miracle. Il a fallu y réfléchir et on a fait différentes hypothèses. C'est assez complexe parce que vous savez que les pentes sont réglementaires. Le seul endroit où l'on peut faire cet accès pour les personnes handicapées en fauteuil roulant, c'est le côté droit, le long de la parcelle voisine parce que c'est là que le square est le plus bas. Même en étant plus bas, vous voyez la longueur de la rampe nécessaire pour permettre l'accès. Tout a été vérifié au millimètre et cela tombe bien, heureusement ; sinon, on aurait été embêté.

C'est pour cela qu'il faut faire une déclaration de travaux pour cette partie et créer une nouvelle entrée, une pente adéquate.

M. le Maire

Formidable, merci.

Y a-t-il des questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Tout d'abord, pour illustrer mon propos, dans les plans joints, il y avait la photo de la situation comprenant la délimitation du square avec les propriétés voisines. Sinon, je l'ai fait là-dessus, c'est le document que vous avez.

M. le Maire

Peut-être pouvez-vous vous expliquer ? On essaiera de comprendre.

M. Conway

C'est difficile à expliquer sans le support.

M. le Maire

Commencez à expliquer, on va essayer de comprendre quand même.

M. Conway

Au cours du Conseil Municipal de juin et à d'autres Conseils précédents, on avait évoqué le fait de faire une étude sur la construction ou non d'un parking sous ce square et les alentours.

Le propos était sur cette partie : vous voyez qu'il y a plusieurs copropriétés qui ont chacune des parkings en surface, *a priori* insuffisants par rapport aux besoins de ces copropriétés.

Notre proposition était de lancer une étude pour savoir s'il était pertinent ou non de faire un parking souterrain sous toute cette emprise avant d'aménager le square, sachant que cela fait plusieurs années que l'on évoque des problèmes récurrents de stationnement aux Vallées et là, il y aurait peut-être une possibilité.

D'où notre proposition : c'était qu'une étude soit lancée avant de faire l'aménagement du square en lui-même.

J'ai maintenant une question : ici, vous aviez délimité cette propriété-là comme faisant partie du projet. Il semblerait qu'elle n'en fasse plus partie. Je voudrais savoir quel était le statut de cette parcelle.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Si vous le permettez, Monsieur Dransart, concernant la fameuse parcelle dont vous parlez, située en haut à gauche, elle n'est plus à vendre. Plus exactement, elle est utilisée par une société très ancienne garennoise à des fins industrielles. Dans le cadre du maintien de l'emploi, il nous a paru important de laisser à la société en question la possibilité de se développer.

Si nous avions pu l'acheter, nous l'aurions probablement fait, même si le terrain était extrêmement étroit. Il s'agit d'une bande de 5 à 6 mètres de large mais qui aurait pu nous ouvrir des horizons en matière d'extension du square. Heureusement, la société se développe et ne vend pas son terrain, donc malheureusement, nous ne l'aurons pas.

Deuxièmement, sur la question du parking, comment puis-je formuler cela ? Nous goûtons, avec toute la saveur qu'il est nécessaire, votre proposition de faire un parking souterrain à La Garenne-Colombes puisque vous êtes celui qui, quand même, depuis plusieurs années, avec une ténacité jamais démentie, a attaqué le contrat de la réalisation d'un parking, puis le permis de construire d'un parking, d'abord en première instance, puis en appel, puis en cassation, je crois, enfin en Conseil d'État, après avoir été débouté régulièrement, bien entendu. Tout cela nous a fait perdre un peu d'argent et beaucoup de temps.

Aujourd'hui, que vous vous fassiez le thuriféraire d'un parking souterrain, je pense que cela a un certain goût !

Mon observation est que réaliser un parking souterrain aurait signifié raser complètement l'actuel jardin ; cela veut dire que l'on partait d'une *terra nova*, complètement. Comme vous le savez, faire un jardin public sur un parking est extrêmement coûteux, pour des raisons simples que vous connaissez, qui sont les nécessités d'avoir des épaisseurs de terre suffisantes pour des arbres de haute tige, ce qui est extrêmement coûteux d'emblée.

C'est une observation extrêmement coûteuse, si vous demandez à avoir de la terre suffisante pour qu'un arbre de haute tige pousse au-dessus d'un parking.

Pour toutes ces raisons, il nous a paru de meilleure gestion des deniers publics de vous proposer la rénovation du square Guy-Môquet telle que nous l'avions proposée lors des élections municipales. C'est une proposition que nous avons déjà imaginée il y a quelques années mais, pour des raisons budgétaires, nous l'avions repoussée pour qu'il soit inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement.

Ce que nous faisons là est à la hauteur des moyens de la commune, c'est-à-dire une rénovation attendue par le quartier.

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

Par rapport à ma proposition d'étude préalable, vous me répondez que vous l'avez déjà faite et que ce n'est pas réalisable parce qu'il y a ces contraintes techniques dont vous avez parlé. Dont acte.

Par rapport au fait de dire qu'il est surprenant que nous soyons pour la construction d'un parking à La Garenne-Colombes - là, on parle des Vallées mais à La Garenne-Colombes -, je rappellerai, contrairement à votre rhétorique habituelle, qu'on n'était pas contre un parking à La Garenne-Colombes mais contre la localisation qui était faite. On avait proposé des sites alternatifs qui montraient bien qu'on n'était pas contre le fait d'avoir un parking.

Deuxième point, par rapport à votre résumé un peu sommaire des épisodes juridiques : je rappellerai, pour faire simple, que la commune me doit de l'argent pour la procédure que j'ai gagnée en appel devant la Cour d'appel de Versailles. Cela avait été rappelé lors du Conseil Municipal de juin et cet argent n'est toujours pas versé au moment où je vous parle.

M. le Maire

Sur les études préalables « avez-vous fait des études ? », je vous vois venir. Nous n'avons pas fait d'études au sens où vous l'entendez : « Remettez-nous votre étude ! » Vous nous avez déjà fait le coup plusieurs fois.

Je pense que ce que je vous dis est de bon sens : c'est étudié directement par les services techniques, qui savent vous répondre cette évidence que quand on veut un jardin public avec des arbres de haute tige, il faut une épaisseur de terre telle qu'elle n'est pas celle que l'on met habituellement au-dessus d'un parking.

Le deuxième point concerne les sites alternatifs du fameux parking, que tout le monde a en tête. Je vous rappelle que tous ceux que vous avez proposés sont des sites soit très coûteux soit infaisables.

Troisième point, je vérifierai ce que vous me dites. Si, effectivement, la commune vous doit de l'argent, cela vous sera réglé rapidement. Je m'étonne d'ailleurs de cela mais dont acte.

Je crois qu'une procédure est encore en cours. Elle a été débutée par la Ville et pose la question maintenant de l'indemnisation de la Ville qui a eu à souffrir de très nombreuses procédures qui ont finalement reconnu son bon droit. Je pense que nous allons effectivement devoir faire nos comptes mutuels.

Avez-vous d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

Nous allons passer au vote.

Je voudrais d'abord remercier, puisque je n'ai pas pu le faire car j'ai voulu répondre à la question de M. Conway : je remercie M. Dransart qui a travaillé, avec les services techniques, ce sujet d'une manière qui n'était pas évidente. Refaire un square, auquel tout le monde est attaché, faire du neuf en ayant l'impression que l'on garde aussi des habitudes, un environnement et un concept n'était déjà pas facile. Faire des travaux, alors qu'il était hors de question d'arrêter l'exploitation du square ou de la pétanque ou des deux, n'était pas évident. En plus, la question de l'accessibilité a fait l'objet de nombreuses réunions pour aboutir à cela.

Vraiment, je voudrais vous remercier. Le travail paraît évident quand on vous le présente là mais, en réalité, il est extrêmement complexe.

Nous allons passer au vote ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Champion ?

M. Champion

Étant voisin, je trouve le projet plutôt pas mal.

M. le Maire

Merci.

M. Champion

Sur la partie arbres, c'est assez intéressant.

Ensuite, il faudra peut-être aller jusqu'au bout de la démarche, au sens de tout ce qui est phytosanitaire, gestion de l'eau et compagnie. Il faudrait y penser.

Par ailleurs, je me permettrai de faire la remarque de peut-être interroger le quartier et les Garennois. Je reviens sur le plan et je ne suis pas sûr qu'à l'heure actuelle, l'emprise que vous avez citée, aux deux tiers ou au quart des boules sur ce type de très grand jardin, l'un des rares de la commune, soit forcément la plus adaptée.

M. le Maire

Comment dirais-je ? (*Rires.*)

Disons que la gestion municipale nécessite de trouver des conciliations entre les utilisateurs variés sur un même site. Les boulistes vous diront qu'ils n'ont pas assez et ceux qui veulent des jeux pour enfants diront que les boulistes en ont trop. Où est la vérité ? Elle est là où l'on essaie de la mettre.

Sur le reste, vous avez raison. Le choix des essences, etc., sera fondamental, ainsi que la vie de celles-ci.

Est-ce là que seront finalement les ruches ?

M. Dransart

On va commencer avec l'Hôtel de Ville. Ensuite, on pourra peut-être mettre des ruches pédagogiques.

M. le Maire

L'idée est de lancer des ruches pédagogiques, avec quelques abeilles. Aux Champs-Philippe, ce seront des maisons d'insectes qui permettent aux enfants de les voir.

Nous lançons, comme vous le savez, le fameux plan dont nous avons parlé ici : « arbres fruitiers ». L'idée est que nous souhaiterions que les enfants qui vivent dans les villes apprennent que les cerises, les pommes et les poires poussent sur des arbres et ne poussent pas forcément dans des cageots ou dans des boîtes de conserve. Nous allons mettre des arbres fruitiers de manière assez large dans tout le territoire.

On passe au vote : qui est contre ?

Pardon, vous avez la parole.

M^{me} Courty

Par rapport à l'aménagement, peut-il y avoir des sensibilisations aux enfants qui aillent justement jusqu'à une pédagogie dans le cadre des ateliers « découverte » du vendredi après-midi ?

M. le Maire

Absolument, Madame, c'est prévu. Comme nous allons organiser, dans le cadre des ateliers du mercredi, une initiation à un certain nombre de métiers, on peut tout à fait imaginer, et c'est réalisable, des métiers liés au jardin et à la cueillette qui font partie de ces éléments.

Évidemment, cela ne pourra pas être la cueillette des cerises au mois de septembre, ce serait plus compliqué. Quoique !

Oui, Monsieur Martin-Chauffier, vous prenez la parole sur les abeilles ?

M. Martin-Chauffier

Non, juste pour information et pour rappel, pendant une trentaine d'années, l'école Guest a été primée parmi les écoles fleuries parce qu'il y avait de très belles initiatives sur place.

M. le Maire

Exactement.

M^{me} Fommarty

À Marsault, on a un potager ; à Jerphanion aussi.

M. le Maire

Très bien. On va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

M. Hervo voulait reprendre la parole. Il n'en a pas assez eu !

M. Hervo

Je voudrais simplement réparer une omission : j'ai omis de signaler que les deux dernières délibérations que j'ai présentées incluaient également l'autorisation de dépôt de permis de démolir sur ces deux propriétés, bien évidemment.

M. le Maire

Nous l'avons compris, puisque vous l'aviez présenté ainsi.

V - Divers

5.1 - Décisions

2016-182	Contrat avec l'Association des Amis de l'Histoire de Colombes, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes relatif à l'édition d'un livre sur l'histoire de La Garenne-Colombes.
2016-183	Avenant n°2 au marché n° MAPA/2014/BAT/13 relatif aux travaux de désamiantage, de déconstruction et de dépollution de la ZAC des Champs-Philippe.
2016-184	Contrat relatif à la fourniture et la pose de jeux d'extérieur à l'école maternelle André Marsault.
2016-185	Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Arts Martiaux Garennois.
2016-186	Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois V.T.T.
2016-187	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Daniel Elbase.
2016-188	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Olympic Garennois Twirling-Bâton.
2016-189	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur.
2016-190	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes (AEGC).
2016-191	Attribution de la concession funéraire n°18469.
2016-192	Attribution de la concession funéraire n°18470.
2016-193	Attribution de la concession funéraire n°18472.

- 2016-194 Attribution de la concession funéraire n°18473.
- 2016-195 Contrat avec le Théâtre aux étoiles relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 16 décembre 2016 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-196 Attribution de la concession funéraire n°18468.
- 2016-197 Contrat avec la Compagnie Kapo Komica relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 30 septembre 2016 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-198 Contrat avec Sudden Théâtre - Théâtre des Béliers relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 19 octobre 2016 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-199 Contrat avec Sudden Théâtre - Théâtre des Béliers relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 18 novembre 2016 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-200 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de la Place de la gare à La Garenne-Colombes.
- 2016-201 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement de la pompe à chaleur R22 de la piscine Chedal-Anglay à La Garenne-Colombes.
- 2016-202 Avenant n°1 au Marché n° AOO/2015/10 relatif à l'entretien et la maintenance du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux - lot n° 1, entretien et maintenance des blocs autonomes d'éclairage de secours (BAES).
- 2016-203 Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel ATAL II.
- 2016-204 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 9 décembre 2016 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-205 Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° MAPA/2016/DEJCS/01-03 relatif à l'organisation de séjours d'été au mois de juillet-août 2016 - Lot n°3, Pays Basque pour les enfants de 13 à 15 ans
- 2016-206 Marché à procédure adaptée relatif à l'étude du stationnement des deux roues sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.
- 2016-207 Contrat avec Monsieur Freddy Minc relatif à la programmation d'ateliers de peinture « couleurs et matières » prévus à la médiathèque municipale.
- 2016-208 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association « ACIP Courbevoie-La Garenne ».
- 2016-209 Demande de subvention relative aux travaux de réaménagement du square Guy-Môquet.
- 2016-210 Marché à procédure adaptée relatif à la gestion des abonnements de la Commune de La Garenne-Colombes.
- 2016-211 Contrat avec La Garenne jeunesse relatif à une prestation de disc-jockey le mercredi 13 juillet 2016 à l'occasion du bal des Pompiers sous la halle, Place du marché.
- 2016-212 Prémption d'un appartement (lot 4) et d'une cave (lot 32) sis 3 rue des Champs-Philippe, cadastrés section E numéro 11, déclaration d'intention d'aliéner 2016/247 enregistrée en mairie le 17 mai 2016.
- 2016-213 Marché négocié relatif à la fourniture et à la livraison de tapis de fleurs - automne-hiver 2016-2017.
- 2016-214 Contrat relatif aux prestations de transport de personnes en taxi pour le compte de la commune de La Garenne-Colombes.
- 2016-215 Reprise de terrains accordés ou concédés à titre temporaire dans le cimetière communal.
- 2016-216 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne en faveur de l'association Maj Land.
- 2016-217 Contrat avec l'association Quatuor Parchappe relatif à la programmation d'un concert de musique classique prévu le vendredi 16 septembre 2016 à 20 h 30 à l'auditorium de la médiathèque.
- 2016-218 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants, en deux séances, prévu le dimanche 9 octobre 2016 à l'auditorium de la médiathèque.

2016-219	Contrat relatif à la fourniture et la pose d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite à la crèche Joseph Froment à La Garenne-Colombes.
2016-220	Avenant n°13 au marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux.
2016-221	Attribution de la concession funéraire n°18474.
2016-222	Attribution de la concession funéraire n°18475.
2016-223	Attribution de la concession funéraire n°18476.
2016-224	Attribution de la concession funéraire n°18477.
2016-225	Attribution de la concession funéraire n°18478.
2016-226	Attribution de la concession funéraire n°18479.
2016-227	Attribution de la concession funéraire n°18480.
2016-228	Attribution de la concession funéraire n°18481.
2016-229	Attribution de la concession funéraire n°18482.
2016-230	Attribution de la concession funéraire n°18483.
2016-231	Attribution de la concession funéraire n°18484.
2016-232	Attribution de la concession funéraire n°18485.
2016-233	Attribution de la concession funéraire n°18486.
2016-234	Attribution de la concession funéraire n°18487.
2016-235	Attribution de la concession funéraire n°18488.
2016-236	Attribution de la concession funéraire n°18489.
2016-237	Attribution de la concession funéraire n°18490.
2016-238	Attribution de la concession funéraire n°18491.
2016-239	Attribution de la concession funéraire n°18492.
2016-240	Attribution de la concession funéraire n°18493.
2016-241	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles - automne 2016-printemps 2017.
2016-242	Création d'une régie de recettes « régie publicitaire » pour l'encaissement des supports de communication de la Ville de La Garenne-Colombes.
2016-243	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux, relative à l'organisation d'un stage BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) par l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) en faveur des jeunes Garennois.

- 2016-244 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Jean-Marc Fresquet.
- 2016-245 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation des menuiseries au sein des équipements publics de la Commune de La Garenne-Colombes.
- 2016-246 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des horodateurs pour la Commune de La Garenne-Colombes.
- 2016-247 Attribution de la concession funéraire n°18471.
- 2016-248 Attribution de la concession funéraire n°18494.
- 2016-249 Attribution de la concession funéraire n°18495.
- 2016-250 Attribution de la concession funéraire n°18496.
- 2016-251 Attribution de la concession funéraire n°18497.
- 2016-252 Attribution de la concession funéraire n°18498.
- 2016-253 Attribution de la concession funéraire n°18499.
- 2016-254 Attribution de la concession funéraire n°18500.
- 2016-255 Attribution de la concession funéraire n°18501.
- 2016-256 Attribution de la concession funéraire n°18502.
- 2016-257 Attribution de la concession funéraire n°18503.
- 2016-258 Attribution de la concession funéraire n°18515.
- 2016-259 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de la Paroisse Saint-Urbain.
- 2016-260 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement des polices municipales.
- 2016-261 Marché à procédure adaptée relatif à l'étude de faisabilité et de programmation pour la création de 9 classes et d'un gymnase au groupe scolaire René Guest.
- 2016-262 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'AFC La Garenne-Colombes.
- 2016-263 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Fat'Forme France.
- 2016-264 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la Ville de Neuilly-sur-Seine.
- 2016-265 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la ville de Puteaux.
- 2016-266 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la ville de Rueil-Malmaison.
- 2016-267 Prémption de deux logements réunis (lots 5 et 6), d'une cave (lot 29) et d'un réduit (lot 35) sis 59 rue de l'Aigle, cadastré section J numéro 59, déclaration d'intention d'aliéner 2016/0233 enregistrée en mairie le 12 mai 2016.
- 2016-268 Contrat avec l'association Fidgety Feet relatif à la programmation d'une animation musicale prévue dimanche 4 septembre 2016 sous la halle du marché.

- 2016-269 Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur l'art contemporain au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes d'octobre à décembre 2016.
- 2016-270 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Colombes, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes et Courbevoie (AMMAC).
- 2016-271 Contrat avec la Gendarmerie Nationale relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 2 mars 2017 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-272 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Comité d'Entreprise de la Société Technip.
- 2016-273 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Lycée d'Enseignement Professionnel Ecole du Service à la Personne.
- 2016-274 ANNULÉ
- 2016-275 Contrat avec l'association des commerçants du quartier des Vallées relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 6 octobre 2016 au Théâtre de La Garenne.
- 2016-276 Contrat de maintenance-assistance du progiciel Sonata proposé par la société Arpège.
- 2016-277 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de la société Technip France.
- 2016-278 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndic Avenir.
- 2016-279 Contrat avec la S.A.S Théâtre à la Carte relatif à la programmation d'ateliers théâtre prévus aux écoles élémentaires Sagot-Voltaire et Ernest Renan dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-280 Contrat avec l'association Drapeau Blanc relatif à la programmation d'ateliers « Richesses d'Afrique » prévus à l'école élémentaire Ernest Renan dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-281 Contrat avec Madame Sandrine Peyrat relatif à la programmation d'ateliers « Les 5 Sens » prévus à l'école Jean Jerphanion dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-282 Contrat avec Madame Elisabeth Liu relatif à la programmation d'ateliers « d'expression plastique » prévus à l'école Jean Jerphanion dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-283 Contrat avec l'association Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes relatif à la programmation d'ateliers « Initiations musicales » prévus à l'école élémentaire Sagot-Voltaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-284 Contrat avec l'association Relais Mini-schools relatif à la programmation d'ateliers « Découverte de la langue et de la culture anglaise » prévus dans les écoles maternelles André Marsault et Voltaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-285 Contrat avec le groupe d'expression culturelle brésilienne (G.E.C.B.) relatif à la programmation d'ateliers « initiation à la danse Capoeira » prévus à l'école élémentaire Ernest Renan dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-286 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de la SARL LGC Murs.

- 2016-287 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du théâtre de La Garenne en faveur de l'association Familiale Catholique La Garenne-Colombes.
- 2016-288 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Philippe Andreis.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur un certain nombre de décisions plus ou moins sérieuses que j'aurais pu prendre ?

Monsieur Duclos, donnez-moi le numéro !

M. Duclos

Numéro 261 : je voulais savoir la faisabilité de programmation pour la création de 9 classes et d'un gymnase au groupe scolaire René Guest.

M. le Maire

L'idée est la suivante : dans le cadre de la rénovation du quartier des Champs-Philippe, vous savez qu'une emprise est prévue pour construire une école.

L'une des questions que nous nous sommes posées avant d'aller jusqu'au bout, de faire l'école, etc., est de savoir s'il était possible techniquement et financièrement, mais aussi fonctionnellement, non pas de faire l'école mais d'agrandir l'école Guest. En réalité, pas agrandir Guest mais remodeler Guest, ce qui est plus ambitieux parce qu'il faut faire autre chose sur le site de Guest. Nous voudrions être certains de cela pour ne pas avoir de regrets dans l'avenir. C'est donc une étude.

Y a-t-il des remarques ou d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Pour rester sur le même numéro de décision, celle-ci mentionnait qu'une étude de prospective scolaire avait été réalisée en mai 2015.

M. le Maire

C'est vrai.

M. Conway

Je souhaiterais que cette étude soit présentée en Commission scolaire, de manière que l'on puisse faire le point sur ce sujet, puisque c'est ce qui conditionne, je présume, la création de 9 classes ?

M. le Maire

On la présentera, bien sûr, cela ne pose pas de problème, mais je mets un bémol à votre enthousiasme : les études de capacité scolaire, depuis le temps qu'on en fait, sont parfois déroutantes. Imaginez que vous deviez construire 10 classes, là où il vous en faudra finalement parfois 5 et parfois 15. Ce n'est vraiment pas une science exacte et nous sommes un peu troublés de l'observation *in vivo* que nous faisons des choses quand on les compare aux prédictions de ces études, aussi sérieuses fussent-elles.

On vous la présentera, bien sûr. Il serait intéressant de vous la montrer en 2016, voire en 2017. Comme cela, il y aura eu deux rentrées depuis et vous verrez la difficulté de prévoir.

Monsieur Champion, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Champion

La décision numéro 201 présente le remplacement d'une pompe à chaleur. J'aurais voulu quelques petites explications parce que c'est un montant relativement conséquent. Je voudrais connaître les tenants et les aboutissants techniques, et les choix qui ont justifié ce choix technique.

M. le Maire

La pompe à chaleur avait l'âge de la piscine, c'est-à-dire qu'elle était de 1983, d'où des difficultés de fonctionnement majeures. Elle a été remplacée. De mémoire, cette pompe à chaleur était située au sous-sol et avait été posée lors de la construction. Le trou avait été fait, la pompe à chaleur avait été posée et le trou avait été refermé. C'était une complication d'accessibilité pour sortir et rentrer dans l'emplacement, ce qui peut expliquer l'un des éléments du coût.

M. Champion

Ensuite, ce sont des questions pas très importantes.

M. le Maire

Allez-y !

M. Champion

La décision numéro 214 concerne les prestations de taxi. Dans mon activité professionnelle, on utilise le même. Il est tout à fait possible, au même coût, de demander un taxi vert, sauf quelques types de voitures spécifiques, qui n'existent pas, puisque généralement ce sont des Toyota, mais c'est possible.

M. le Maire

Un taxi vert, c'est-à-dire ?

M. Champion

Le « G7 green », cela existe et c'est au même coût. Il n'y a pas tout à fait les mêmes voitures. Sauf s'il y a des contraintes de taille de voiture, il est tout à fait possible de demander cette option.

M. le Maire

Il faudrait le demander, si ce n'est pas plus cher.

M. Campion

Pour la décision numéro 241, sur les chrysanthèmes, je m'étonnais que l'on ne puisse pas faire pousser des chrysanthèmes en Île-de-France. Pour l'ensemble des candidats, c'est une procédure adaptée que l'on envoie à certaines entreprises présélectionnées. Je m'étonnais qu'elles soient toutes dans des départements hors Île-de-France. C'est une petite interrogation.

M. le Maire

Moi non plus, je ne suis pas spécialiste de la culture des chrysanthèmes. Je me renseignerai.

M. Campion

Pour terminer, dans le même registre, pour la décision numéro 260, remplacement des mobylettes de la police municipale : de même, c'est tout à fait possible, cela existe de manière courante, c'est même vendu à La Garenne-Colombes, donc il est possible d'avoir des scooters électriques, ce qui ferait moins de pollution à la fois atmosphérique et sonore.

M. le Maire

On m'explique que, pour la police, il faut quand même une certaine puissance que l'on ne peut pas obtenir avec un véhicule électrique. Honnêtement, je suis incapable de répondre mais voilà la réponse que l'on me fait.

Vous avez la réponse, Monsieur Campion : c'est une question de puissance.

Oui, Monsieur Duclos ?

M. Duclos

Dans la décision numéro 262, quelle est l'association AFC La Garenne-Colombes ?

M. le Maire

C'est l'Association des Familles Chrétiennes.

M. Duclos

Dans ce cas, je suis surpris. Je connais cette association et je suis surpris que, dans la décision numéro 287, pour cette même association, vous mettiez à disposition le théâtre à titre onéreux. Je pense qu'il y a un petit loupé là. Dans la 262, vous mettez à disposition le théâtre de La Garenne-Colombes à titre gratuit.

M. le Maire

Je vérifie que c'est la même association. Dans la dernière, il est indiqué « Association des Familles Catholiques » alors que, dans la première, il n'y a que « AFC ». Je voudrais être certain qu'il n'y a pas de problème sur l'acronyme.

En fait, la règle est la suivante : si c'est bien l'AFC à laquelle nous pensons pour les deux, la réponse est que les associations garennoises ont le droit gratuitement au théâtre une fois par an. Si cela se trouve, il s'agit de la deuxième demande ; à partir de là, c'est payant. Je pense que c'est l'explication qui vous est faite.

M. Duclos

Et l'association Fat'Forme dans la décision numéro 263 ?

M. le Maire

C'est au profit de l'aide aux enfants garennois. Je me tourne vers M. Perrée. Cela se tiendra le vendredi 9 septembre.

M^{me} Routier

C'est une manifestation de Zumba qui a été organisée par Fat'Forme au profit de l'aide aux enfants garennois.

M. le Maire

Merci, Marie.

C'est l'association Zumba et M. Perrée regrette que vous n'ayez pas été là !

D'autres questions concernant la zumba ou d'autres associations ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Merci.

J'ai tout d'abord une observation. Il y a eu beaucoup de marchés passés sans mise en concurrence parce que c'était inférieur au seuil des 25 000 euros. On a parlé des chrysanthèmes mais il y avait également une décision portant sur les tapis de fleurs, dans laquelle on dit que l'on va consulter par courriel et où l'on signale qu'en l'absence de pluralité des offres, on négocie directement avec l'entreprise concernée.

J'aimerais bien savoir quel est le critère d'identification de ces offres potentielles possibles. En l'occurrence pour les tapis de fleur, je suis surpris que l'on n'ait trouvé qu'une seule entreprise susceptible de répondre à cela.

Idem, on a parlé des taxis G7 : pourquoi ne s'adresse-t-on pas aux autres compagnies de taxis ?

Enfin, pour Marsault, on a procédé à l'achat d'un nouveau jeu, sans mise en concurrence également. Il me semblait, mais je ne suis pas sûr de moi, que les renouvellements et achats de jeux éducatifs extérieurs étaient susceptibles de faire l'objet d'un marché.

M. le Maire

Sur les mises en concurrence, il y en a toujours une. De mémoire, mais je parle sous le contrôle de l'administration, au-dessous de 20 000 euros, il n'y a pas cette obligation. Toutefois, nous faisons en sorte de demander plusieurs devis à plusieurs prestataires. Toujours ! Il y a donc toujours une mise en concurrence.

Parfois, quand il y a mise en concurrence et qu'il n'y a qu'une réponse, on est en grande difficulté. On ne peut pas forcer les gens à remettre un prix mais, quand on est sous les 20 000 euros, on a plusieurs devis, je le confirme.

Sur l'affaire des chrysanthèmes en question, vous dites qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence ? M. Chaillet me dit qu'il y a eu deux entreprises.

M. Conway

Il s'agit du tapis de fleurs, dans la décision numéro 213 : « *Considérant qu'en l'absence de pluralité d'offres pouvant répondre aux besoins, la société civile d'exploitation agricole (inaudible*) a été consultée et a remis une offre pertinente.* » Il n'y a donc pas eu de comparaison.

M. le Maire

En fait, nous avons consulté deux sociétés, en l'occurrence, et une seule des deux a jugé bon de nous remettre une offre. Comment voulez-vous que l'on fasse ?

M. Conway

Non, ce n'est pas le cas.

M. le Maire

Si, je crois.

M. Conway

Vous confondez avec les chrysanthèmes.

M. le Maire

Ce sont bien les chrysanthèmes ?

M. Conway

Non, pour les chrysanthèmes, c'est la décision numéro 240.

M. le Maire

D'accord. De laquelle me parlez-vous ?

M. Conway

Je parle de la décision numéro 213.

M. le Maire

213, qu'est-ce que c'est ? Ce sont les coquelicots ? (*Rires.*)

M. Conway

Ce sont les tapis de fleurs. Ne souriez pas, c'est quand même 25 000 euros TTC.

M. le Maire

Je ne souris pas.

M. Chaillet me dit qu'il n'y a que deux sociétés qui existent et l'une des deux ne répond plus. Si vous voulez créer une société de tapis de fleurs, vous aurez du succès. C'est un très beau pays, vous savez : 4 ou 5 millions de chômeurs mais il n'y a qu'une société de tapis de fleurs !

M. Conway

Toujours dans les mises en concurrence, pour revenir à la pompe à chaleur, je présume que c'est l'urgence, c'est-à-dire que l'on a lancé l'appel d'offres en mai, on a dépouillé tout cela début juin et on a pris la décision fin juin. Au moment de dépouiller les réponses, l'une d'elles était non conforme. Par conséquent, finalement, il n'y avait qu'une offre qui répondait aux critères de l'appel d'offres.

Ma question est : est-ce bien l'urgence qui fait que vous n'avez pas déclaré cet appel infructueux, pour relancer un marché négocié ?

M. le Maire

Monsieur Conway, je ne suis pas membre de la Commission d'appel d'offres mais vous, vous y êtes.

Mon absence de la Commission d'appel d'offres est voulue. Je vous rappelle que j'ai toujours expliqué ici que je ne voulais pas y mettre les pieds pour les raisons que vous imaginez. Je fais cela depuis 15 ans. J'y suis allé une fois parce que M. Hervo l'a ratée une fois.

M. Hervo

J'étais en vacances.

M. le Maire

Une seule fois, je m'en souviens.

Concernant ce marché précis, je crois savoir que deux plis ont été reçus. Est-ce cela, Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

C'est cela.

M. le Maire

L'un des deux plis ne semblait pas conforme, si je comprends bien.

M. Conway

Il n'y avait pas la documentation technique.

M. le Maire

Il n'y avait pas de mémoire technique, ce qui est un peu embêtant, quand même, pour un objet comme la pompe à chaleur.

Que voulez-vous que je dise ? On avait besoin d'une pompe à chaleur pour la piscine ; sinon, elle ne fonctionne pas. Nous avons choisi celui qui restait.

Je suis comme vous : quand on fait un appel d'offres, on aimerait bien qu'il y ait 10 propositions. Ils sont 2, 3, parfois 1 à répondre. Nous n'y pouvons rien.

Vous savez cela, vous êtes à la Commission d'appel d'offres. Vous savez le quotidien de l'appel d'offres : c'est compliqué, c'est très formalisé, pour des raisons de transparence et d'équité, ce qui est très bien. Parfois, on est un peu déçu : beaucoup d'efforts pour avoir 1 pli ou 1,5 pli, c'est-à-dire 1 plus 1 qui ne correspond pas.

Malheureusement, je n'ai pas la solution. Elle est sur la vitalité du tissu économique de notre beau pays, qui n'est pas très vitalisant ni vitalisé !

Avez-vous d'autres questions ?

M. Conway

La réponse à ma question est bien l'urgence qui fait que l'on n'a pas relancé le processus ? C'est tout.

M. Hervo

Bien évidemment, il fallait faire les travaux pendant la période de fermeture de la piscine de l'été, période qui a d'ailleurs posé problème parce qu'il était un peu dommage de fermer notre piscine en plein été mais on ne pouvait pas faire autrement.

M. le Maire

Monsieur Conway, posons les choses : on fait un appel d'offres. Il y a 19 ou 20 jours de consultation en pleine année scolaire, c'est-à-dire que personne n'est en vacances, en théorie. C'est complexe. L'intérim et les sociétés fonctionnent. Malgré cette période longue en situation la plus idéale pour que les entreprises répondent, elles ne répondent pas. Que voulez-vous que l'on fasse ? Que l'on dise : « Finalement, je ne choisis toujours pas » et on recommence ? On va jusqu'à quand ? Il y a un moment où il faut savoir prendre ses responsabilités.

Vous êtes membre de la Commission d'appel d'offres. Vous connaissez, comme moi, les difficultés de l'exercice. Je suis un peu étonné, pour tout vous dire, de vos remarques parce que, comme vous connaissez toutes ces difficultés, vous connaissez ma réponse. J'ai comme l'impression que vous voulez laisser penser que l'on aurait pu quand même faire autrement. Or, vous savez très bien que l'on ne peut pas faire autrement.

C'est vrai, on aurait pu dire : « Appel d'offres infructueux, on recommence. » Qu'est-ce qu'on aurait fait ? Qu'est-ce qu'on avait à faire ? D'abord, on fermait la piscine pour six mois. J'expliquais à la seule personne qui avait déposé une offre conforme au marché que je ne pouvais pas la prendre. Il est fort à parier que, si l'on avait relancé, on aurait eu zéro proposition parce que la personne qui s'embête à nous envoyer une proposition et à qui on dit qu'on ne la prend pas, ne retentera pas l'expérience.

Je ne comprends pas. Franchement, avec votre proposition, on se demande si vous ne voulez pas faire une affaire de ce qui n'en est pas une. Vous le dites aux commissaires d'appels d'offres et vous voyez comment cela se passe.

Accessoirement, comment aurait-on pu motiver cette affaire juridiquement ? C'est immotivable.

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Deux choses pour vous préciser que je suis à la Commission d'appel d'offres mais à ces réponses-là, je n'y suis pas parce que ce n'est pas un appel d'offres au sens réglementaire. C'est la première chose.

La deuxième était ma question, parce que je ne savais pas si c'était urgent ou non et que, si la pompe à chaleur était en panne, il y avait impossibilité d'y échapper. Il y a eu la réponse : il y avait urgence, on était obligé de le faire et l'été arrivait, c'est tout. Il n'y a rien de plus, pas plus que ce que je dis.

M. le Maire

Oui, mais vous en dites déjà beaucoup.

Très bien, je note que, pour vous, il n'y a pas de problème. S'il y avait urgence et qu'en plus, on ait relancé, on aurait peut-être eu zéro proposition. Vous le voyez, cela aurait été superbe.

M. Conway

Je voulais dire par là que la pompe est tombée en panne d'une manière non prévue.

M. le Maire

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : je ne sais pas si elle était en panne. Je dis simplement que si nous avions relancé, il aurait été difficile juridiquement de le motiver.

Deuxièmement, on n'aurait pas eu plus de réponses puisqu'ils avaient été interrogés dans les bonnes conditions. Je ne suis même pas sûr, dans ce cas, que la seule personne qui avait fait l'effort de répondre ne nous aurait pas dit : « Finalement, je ne réponds pas, vous n'êtes pas capables de prendre une décision. » Vous imaginez, ce sont les conditions parfaites ! Je ne sais pas comment on aurait fait.

Si, on aurait fait du gré à gré. Il aurait fallu que l'on trouve une solution et on aurait payé une fortune la pompe à chaleur qui, déjà, nous coûte assez cher.

D'autres questions, Monsieur Conway ?

M. Conway

Il y avait la décision relative à la démolition des bâtiments place de la gare.

M. le Maire

Quelle décision ?

M. Conway

C'est la décision numéro 200. Ce projet avait été évoqué en Commission voirie, je ne suis pas sûr de moi mais il y a au moins un an et demi. Je voulais savoir où on en était sur la partie conception et organisation de la voirie sur la place de la gare.

M. le Maire

Vous avez ce document qui vous montre qu'un marché a été passé pour 500 000 euros. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la première phase des travaux, à savoir la reconstruction de l'escalier de l'époque et du mur de gauche, puisque le mur de droite sera fait dans le cadre d'une opération... Non, il est déjà fait par Franco Suisse.

C'est la première étape qui consiste à faire le mur et l'escalier.

L'année prochaine, a-t-on un délai ou non pour cela, Monsieur Chaillot ?

M. Chaillot

Pour le mur ou pour la place ?

M. le Maire

Pour le mur, puis pour la place.

M. Chaillot

Pour le mur, c'est fin d'année.

M. le Maire

Fin de cette année pour le mur. Et pour l'escalier ?

M. Chaillot

Pareil.

M. le Maire

Combien de temps de travaux ?

M. Chaillot

Quatre à cinq mois. Ensuite, on passera à la rénovation de la place.

Pendant quatre à cinq mois, il n'y aura pas d'escalier et il faudra faire le tour.

Vous avez raison, pour l'escalier, ce n'est pas quatre à cinq mois, ce sont les travaux.

M. Chaillot

Ce sera bien deux mois au minimum.

M. le Maire

Au moins deux mois.

D'autres questions ?

M. Conway

Par rapport à l'aspect de l'aménagement de la place, est-il prévu de remettre cela dans une Commission voirie ?

M. Dransart

Pas de problème.

M. le Maire

C'est prévu.

M. Conway

Après, pour la décision numéro 206 sur le stationnement des deux-roues motorisés ou non motorisés, quand ce projet démarrera-t-il ou a-t-il démarré ?

M. le Maire

Il a démarré. On devrait avoir les résultats bientôt mais je ne les ai pas encore.

L'idée que nous avons eue avec Jean-François Dransart était simple et consistait à se dire qu'il fallait que nous identifions les besoins, même si l'étude est complexe à faire, en stationnements deux-roues à La Garenne-Colombes. Cela nécessite des mesures : il s'agit de regarder combien de deux-roues sont sur le trottoir, mal garés, à plusieurs moments du temps - de la journée et de la semaine -, de voir combien de places sont utilisées - mal ou bien - et si celles qui existent actuellement sont suffisantes en nombre et dans leur répartition géographique.

On devrait avoir l'étude dans les semaines qui viennent, je pense, et on vous la présentera en commission.

M. Dransart

On aura les résultats à mi-octobre. C'est dans la continuité des points sur lesquels nous travaillons sur la circulation. Ce n'est qu'un élément qui nous permettra d'afficher un ensemble de la circulation des deux-roues et de leur stationnement sur la voie publique.

M. Conway

C'est une étude qui sera intéressante et qui nous permettra de prendre les bonnes décisions.

M. le Maire

Il nous arrive d'avoir des idées intéressantes ! (*Rires.*)

M. Conway

Ce que je voulais dire à ce sujet, c'était que, dans les deux comparaisons d'offres, l'une avait été écartée malgré un point fort qui était les enquêtes des utilisateurs. Je suggérerais à la commission que l'une des réunions organisées soit élargie, de telle manière à compenser cette absence de sollicitation des utilisateurs par la possibilité d'une interaction en réunion publique, par exemple.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Ensuite, j'ai les décisions numéro 212 et numéro 267 qui concernent des actions de préemption 3, rue des Champs-Philippe et 59, rue de l'Aigle, en vue de la construction de logements sociaux.

C'était pour me féliciter de ces décisions qui vont dans le droit-fil du Plan local habitat débattu en Conseil Municipal, pour lequel il devrait normalement y avoir un rendez-vous d'étape à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

M. le Maire

Merci de vos félicitations.

M. Conway

Par ailleurs, sur les horodateurs, dans la décision numéro 246...

M. le Maire

Pardon, mais concernant la précédente, comme nous sommes entre nous, on peut se dire les choses : si nous faisons cela, c'est parce que l'État souhaite que nous nous engagions dans le logement social mais tout le monde est conscient que l'on achète un appartement, voire deux et que l'État va nous dire : « C'est formidable ! »

Pourtant, on aura un ou deux appartements en plus, c'est-à-dire énormément d'argent pour un appartement. Je n'ai plus le montant en tête mais vous l'avez dans le document.

Vous le voyez, le discours de l'État est de nous dire : « Il n'y a qu'à faire dans le diffus. » Effectivement, l'État nous dit cela : « Faites dans le diffus ». C'est ce que l'on fait là, mais avec cela, on va mettre quelques années à aboutir à nos objectifs ! Nous le faisons parce que nous sommes des gens sérieux mais ne soyez pas dupes du discours officiel qui consiste à dire que la solution est dans le diffus.

La solution n'est pas dans le diffus, c'est une étape très préliminaire.

Vous disiez ? Il y avait un « deuxièmement ».

M. Conway

Par rapport à ces propos un peu formels « ne vous faites pas abuser par les discours, etc. », pour moi, le rendez-vous sera au moment de la réunion du Conseil Municipal prévue sur le Plan local habitat. On fera le bilan et on regardera ce qu'il y a. Il est clair que, comme vous le dites, malgré l'ensemble des actions menées, la Ville de La Garenne-Colombes ne parvient pas à atteindre son objectif de réalisation de logements sociaux. Nous sommes d'accord qu'il y a un temps de latence, d'autant plus que l'on peut regretter que cela n'ait pas été initié plus tôt, sous l'impulsion des autorités supérieures.

M. le Maire

L'impulsion des autorités supérieures ? Qui sont les autorités supérieures ?

M. Conway

Le préfet, l'État.

M. le Maire

Vous regrettez que le préfet n'ait pas imposé à la Ville de La Garenne-Colombes la construction de logements sociaux ?

M. Conway

Comment ?

M. le Maire

Vous venez de dire que vous regrettez que le préfet n'ait pas imposé à La Garenne-Colombes la création de logements sociaux ?

M. Conway

Non, pas du tout.

M. le Maire

Si, vous avez dit : « *Je regrette que les autorités supérieures* - je vous ai demandé qui c'était et vous m'avez dit le préfet - *n'aient pas préalablement imposé à La Garenne-Colombes la construction de logements* ». Je ne suis pas d'accord.

M. Conway

Ce n'est pas cela. D'abord, on va faire un petit cours d'histoire : le taux a été relevé de 20 à 25 %. Est-ce La Garenne-Colombes qui l'a relevé ? Non.

M. le Maire

Monsieur, je comprends que vous soyez ennuyés par ce que vous avez dit, mais vous avez regretté que l'État, les autorités supérieures n'aient pas imposé à La Garenne-Colombes la construction de logements sociaux.

Permettez-moi de vous dire que je ne regrette pas que l'État n'ait pas agi ainsi. Il a bien fait de nous faire confiance et je remercie l'État, ainsi que le préfet.

M. Conway

On ne partage pas le même point de vue et La Garenne-Colombes est à 11,81 en 2015, pendant que Bois-Colombes est à ce taux, de même que Puteaux, Courbevoie, etc. On n'a pas la même position.

Cela dit, je ne refais pas l'histoire. Il y a le Plan local d'habitat qui a été élaboré et sur lequel on a voté positivement pour cela. Cela servira de fil conducteur aux actions. Je suis tout à fait conscient qu'il y a un temps de latence entre les décisions que l'on prend et la transformation effective en logements sociaux. Ce n'est pas par un claquement de doigts, on est d'accord.

M. le Maire

On n'est pas d'accord sur le reste, mais on est d'accord là-dessus.

M. Conway

Concernant les horodateurs, décision numéro 246, on parle d'installation et de mise en service sur La Garenne-Colombes mais, en fait, cela ne concerne que les Champs-Philippe.

Ma question était : n'y a-t-il pas, à un moment donné, un marché à passer pour l'ensemble des horodateurs de La Garenne-Colombes, que ce soit aux Vallées, dans le centre ou aux Champs-Philippe ?

M. le Maire

Il s'agit d'acheter des horodateurs, donc nous en avons acheté là où nous en avons besoin, c'est-à-dire aux Champs-Philippe. Vous demandez pourquoi on n'en a pas acheté ailleurs ?

M. Conway

Non, c'est : pourquoi ne passe-t-on pas le marché sur l'ensemble de La Garenne-Colombes pour le jour où on aura besoin des horodateurs ? Je rappellerai qu'il y a des projets d'en installer normalement dans le cadre de votre projet parking central. Vous êtes d'accord que rue de Plaisance, par exemple, il y aura des horodateurs à un moment donné ? Si vous ne changez pas de projet !

M. Hervo

C'est le concessionnaire qui les installera.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vais vous répondre.

Je pense que vous confondez un peu les choses, pardonnez-moi, mais je comprends que c'est un sujet qui n'est pas simple. Moi-même, j'ai eu du mal à le comprendre.

En fait, là, nous allons acheter simplement les horodateurs dont nous avons besoin immédiatement, c'est-à-dire pour le quartier des Champs-Philippe. Ensuite, s'il faut en acheter d'autres ou en acquérir d'autres par d'autres voies juridiques, nous le ferons. Cependant, pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'en acheter plus. On avait besoin de 23 horodateurs, nous en avons acheté 23, point.

Faut-il en mettre plus ailleurs ? Le débat est ouvert mais, en l'occurrence, nous ne voulons pas en acheter plus, donc je ne comprends pas très bien votre question. Il n'y a pas besoin d'en acheter plus.

M. Conway

D'accord.

Après, il y avait la décision numéro 209.

M. le Maire

Quelle est votre question ?

M. Conway

C'est une déclaration par rapport à cela puisqu'il s'agit d'une demande de subventions en mobilisant la réserve parlementaire. Celle-ci, constituée de fonds gérés par les ministères et dont l'attribution est laissée à la discrétion des députés et sénateurs, s'élève à 150 millions d'euros en 2015.

Depuis 2013, la loi impose...

M. le Maire

Pas pour La Garenne-Colombes.

M. Conway

Depuis 2013, la loi impose que la liste des bénéficiaires et des montants alloués soit rendue publique, mais les risques demeurent : clientélisme, achat de voix et soutien, conflits d'intérêts liés au financement de collectivités ou d'activités proches de l'élu, financement de structures proches des partis. Surtout, le parlementaire a pour mission de légiférer et non de distribuer des subsides. Députés et sénateurs pourraient utilement donner l'exemple d'économies budgétaires en supprimant la réserve parlementaire. C'est pourquoi Anticor, dont j'ai signé la charte, les appelle à y mettre fin au plus tôt.

M. le Maire

Quelle est votre question, Monsieur Conway ?

M. Conway

Comme je vous l'ai dit, c'était une déclaration.

M. le Maire

Pardon ! Donc, vous seriez contre, vous pensez ? Vous, maire de La Garenne-Colombes, vous n'auriez pas demandé cette subvention ?

M. Conway

Tout à fait, pas au niveau de la réserve parlementaire parce que, en tant que citoyen...

M. le Maire

Vous l'auriez financé comment ?

M. Conway

Je n'ai pas deux cerveaux, je suis cohérent avec moi-même et en tant que maire, je serais signataire de la charte Anticor et je respecterais les dispositions de cette charte que j'ai signée en tant que candidat.

M. le Maire

Si nous obtenons, je ne sais pas, au moins 30 000 euros, vous ne les auriez pas obtenus. Comment auriez-vous trouvé ces 30 000 euros ?

M. Conway

Déjà en augmentant moins les impôts des Garennois...

(Brouhaha.)

Je suis volontairement provocateur là-dessus.

C'est le premier point.

M. le Maire

Vous gagnez de l'argent en baissant des impôts, Monsieur. On a trouvé le ministre des finances !

M. Conway

J'éteins mon micro et je vous laisse finir. Allez-y !

M. le Maire

Monsieur Conway, vous savez très bien que ces subventions, parlementaires, Conseil régional ou Conseil départemental - ce que vous voulez -, c'est de l'argent qui tombe dans la caisse de la commune et qui est de l'impôt, en pratique, direct aux Garennois en moins, mécaniquement. Il faut arrêter de se la jouer !

Je comprends que, philosophiquement - je n'ai pas dit idéologiquement -, vous me disiez : « Moi, je ne veux pas. » Chacun a sa position, la question n'est pas là, mais assumez dans ces cas qu'il faudra prendre cette somme dans la poche du Garennois. C'est très simple.

Encore une fois, je pense que vous avez tort parce que, à force de suggérer que les élus, comme vous le dites... car j'ai lu votre texte, qui était quand même ridicule, sur les élus et le risque d'achat de voix. Excusez-nous, il faudra m'expliquer comment on achète des voix. Comment faites-vous pour acheter des voix ? Je ne sais pas faire ; en tout cas, je n'ai jamais vu faire. Dans nos grandes villes, c'est difficile ; il me semble que c'est même assez compliqué. Donc, je pense que c'est ridicule et cela crée la suspicion.

Avec ce type de discours, Monsieur Conway, je vais vous le dire : je pense que vous faites monter des gens avec lesquels je pense que vous n'avez aucun atome crochu, tous ces populistes. Il n'y a parfois pas pire ennemi que les faux amis de la démocratie. Méfiez-vous dans cette position !

C'est très transparent : on demande à nos sénateurs, à nos députés une certaine somme qui est publiée, qui est rendue publique. C'est de l'argent en moins que l'on prend dans la poche des contribuables garennois. Cela ne retire rien à personne.

Vous avez une position philosophique, pour ne pas dire dogmatique, mais j'ai noté votre opposition et que la prochaine fois, on y aura droit. Ce n'est pas la première fois que l'on fait de la réserve parlementaire.

M. Conway

Oui, tout à fait et ce n'est pas la première fois que je vote contre ce genre de dispositif.

M. le Maire

Je ne suis pas certain. On vérifiera.

M. Conway

Vous regarderez.

Deuxième chose, en lien avec le cumul des mandats, pour nous, les députés et les sénateurs ont une mission à assumer qui n'est pas de pallier les carences de financement d'un projet, aussi beau soit-il. Ce n'est pas son rôle.

M. le Maire

Je n'ai pas tout compris, mais ce n'est pas grave. Je ne vois pas la relation avec le cumul des mandats.

M. Conway

Par rapport aux impôts des Garennois, pouvez-vous m'expliquer comment sont créés les 150 millions d'euros de réserve parlementaire ? Ce n'est pas un impôt ?

M. le Maire

Vous n'avez pas compris quelque chose d'assez mécanique : l'impôt est un taux mais aussi une base. Certes, les Garennois participent à la base nationale mais, très curieusement, quand l'État donne 100 euros à La Garenne-Colombes, cela coûte moins cher aux Garennois que lorsque c'est l'État qui prend 100 euros directement aux Garennois. C'est un simple problème de base d'imposition, mécanique, mais je comprends que les mathématiques sont parfois complexes.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous êtes d'accord que le député...

M. le Maire

Non, je ne suis pas d'accord.

M. Conway

... qui représente et qui est élu pour siéger à l'Assemblée Nationale, dans cette mécanique, favorise sa circonscription.

M. le Maire

Quand le député reçoit ses administrés qui ont des difficultés sociales, etc., il ne vote pas la loi. Dans ces cas-là, est-il en dehors de son rôle ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Le député, comme le sénateur, a d'autres travaux que purement « voter la loi ». Il participe à la vie politique, il prend la parole dans des débats nationaux ou locaux. Il rencontre les élus locaux. Il donne un coup de main aux personnes qui cherchent un travail, un logement, qui sont seules, qui ont des difficultés personnelles. Tout cela n'est pas « voter la loi ».

De la même manière, il attribue une subvention parlementaire. Je ne crois pas en ce monde parfait où le député ne ferait que voter la loi et les gens ne regardent surtout pas ce qu'il se passe, ne contrôlent personne et surtout ne touchent à rien du tout, ne savent pas aller vérifier l'action locale ; ils ne votent que des lois. Rapidement, vous aurez des députés et des sénateurs qui seront coupés de la réalité.

Moi, je milite pour le contraire, pour que les députés et les sénateurs puissent avoir des activités professionnelles, puissent continuer à être élus locaux pour connaître le terrain et rencontrer les gens. Je crois que c'est cela, la vie !

On a deux visions très différentes des choses mais je revendique celle que vous contestez. Ce n'est pas grave, nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet. Il y en a tellement d'autres sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas très grave.

M. Conway

Encore une fois, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que le député ne devait pas être sur le terrain, je conteste son cumul des mandats, au prétexte, soi-disant, qu'en dehors d'avoir le mandat de maire, il ne serait pas capable d'aller sur le terrain.

M. le Maire

Vous avez lu un document disant que les députés sont faits pour voter les lois.

M. Conway

Avec le cumul des mandats, il ne peut pas être partout non plus, donc il fait moins bien son boulot de législateur.

M. le Maire

S'il « fait moins bien son boulot de législateur », comme vous le dites, c'est une situation qui est un jugement de valeur. Après tout, comment juger de la bonne ou de la mauvaise action d'un homme politique ? Il n'est pas réélu.

Or, il se trouve - c'est assez extraordinaire - que parfois les députés-maires ou les sénateurs-maires soient réélus. Comme quoi, les gens ne comprennent vraiment rien. Ils réélisent des gens qui n'ont pas le temps de s'occuper de leur mandat, c'est quand même très étonnant.

Quant au document que vous avez lu, en réalité, vous avez lu un document que l'on vous a envoyé, ce qui témoigne de la grande liberté dans le ton. Relisez-le : vous avez dit que le sénateur ou le député était fait pour voter la loi. C'est l'une des argumentations sur le fait que vous refusez qu'ils aient des subventions.

Moi, je pense qu'ils ne sont pas faits uniquement pour voter la loi. Ils sont faits pour faire mille autres choses parce que ce sont des hommes et des femmes politiques qui sont de bonne volonté. Qu'ils soient de droite ou de gauche, souvent ce sont des personnes qui se donnent de toute leur vie, à tous les espaces et interstices de leur vie, à la chose publique, y compris locale. C'est ainsi ! Enfin, c'est comme cela que j'entends la vie politique.

M. Conway

Pourquoi pensez-vous que voter des lois, c'est forcément être en chambre, enfermé ? Vous votez une loi, vous vous souciez des conditions d'application, vous allez sur le terrain aussi. Pour moi, il n'y a pas de débat.

M. le Maire

Monsieur Conway, soit vous ne comprenez pas, soit vous faites celui qui ne comprend pas. Je laisse aux uns et aux autres le choix. Vous avez lu un document dans lequel vous disiez que le député est fait pour voter la loi et qu'à partir de là, il ne doit pas faire autre chose, en particulier voter des subventions. Moi, je pense le contraire.

Encore une fois, il n'y a aucune difficulté : relisez le document que vous avez lu et assumez-le.

Très bien. Avez-vous d'autres questions sur d'autres éléments de décision ?

M. Conway

Non.

5.2 - Questions orales

M. le Maire

Je n'ai pas reçu de questions orales. Je suis désolé, chacun est très déçu, j'imagine, mais nous les recevrons probablement la prochaine fois. Pour le moment, il n'y a pas de questions majeures qui se posent à La Garenne-Colombes. Finalement, les choses ne vont pas si mal !

Merci infiniment et à bientôt.

La séance est levée à 21 heures 42.